

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	6 (1960)
Heft:	3
Rubrik:	Chronique romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE ROMANDE

Salons divers.

Le plus grand, le plus beau, le plus couru (que me pardonnent les organisateurs du Salon des artistes en herbe, qui se tient chaque année dans un grand magasin et voit défiler des foules amusées et intriguées), notre seul vrai Salon, — celui de l'Auto à Genève —, sera, à l'heure où vous me lirez, terminé. Il n'est pas encore ouvert à celle où j'écris, mais je puis vous en donner les caractéristiques essentielles : les motos, cycles et accessoires y ont retrouvé une place qu'ils avaient perdue depuis quelques années, — car on s'est avisé que les prolétaires de la route devaient aussi trouver quelque intérêt à Genève. On y a vu, pour la première fois depuis longtemps, des voitures fabriquées au-delà du rideau de fer, en U.R.S.S. et Tchécoslovaquie notamment. Le discours prononcé par M. Max Petit-pierre, Président de la Confédération, a traité du resserrement nécessaire de nos relations économiques avec les autres pays d'Europe et, par voie de conséquence directe, de l'urgence qu'il y a pour nous à offrir à nos hôtes et clients étrangers — ainsi qu'accessoirement à nos arrières-petits-enfants — un réseau autoroutier vaste, rapide et complet. Enfin, les affaires traitées dans le cadre du Salon ont marqué une nette progression, tant il est vrai que notre niveau de vie augmente sans cesse, et qu'un nombre toujours croissant de conducteurs prend l'habitude d'aller chaque année, en mars, à Genève, comme on va chaque quinzaine chez le coiffeur.

Un autre Salon, qui n'en est d'ailleurs pas un, pointe à l'horizon : premier du genre en Romandie, il va permettre aux chroniqueurs des « papiers » beaucoup plus intéressants que les comptes rendus du Salon de Genève, inéluctablement fastidieux. Il s'agit de la première Foire gastronomique, qui va s'ouvrir à Neuchâtel, le 3 juin, et qui, grâce à l'initiative des autorités neuchâteloises, et surtout, grâce à l'imagination du Directeur du Comptoir de Neuchâtel (un Vaudois), va désormais se répéter tous les deux ans, alternant avec ledit Comptoir. J'espère pouvoir vous offrir, d'ici trois ou quatre numéros, un reflet de ce Salon des arts de la table, où la truculence de la Bourgogne voisine risque de s'allier fort aimablement avec le piquant des crus

locaux, la douceur du paysage lacustre et l'originalité de la bonge fumée, — pour ne parler que d'elle.

Enfin, « Salon » beaucoup moins matérialiste, voici que « Sion à la lumière de ses étoiles », le spectacle Son et Lumière du chef-lieu valaisan, recommencera le soir de Pâques, pour durer toute la belle saison. Que je vous dise en passant que les entreprenants Séduinois, non contents d'en rester là, ont d'autres projets encore plus grandioses (si c'est possible). Encore qu'ils ne soient pas — les projets — tout à fait au point pour l'instant, je crois pouvoir vous dire qu'il s'agirait d'une combinaison de Son et Lumière et de cinéma, qui se déroulerait au pied d'un grand barrage, la paroi bétonnée de celui-ci servant d'écran !

Des châteaux qui changent de mains.

A quelques semaines d'intervalle, on a appris que deux des belles demeures anciennes du Pays de Vaud venaient de changer de propriétaire. La première, c'est l'illustre et magnifique château de Grandson. Les actes de vente ne sont pas encore signés, mais il est improbable qu'ils ne le soient pas. La vendue appartient à l'une des branches de la famille de Blonay. L'acquéreur est un industriel genevois, qui avait déjà racheté, il y a quelques années, la propriété morgiennaise de Rond-Bosson où vécut Paderewski, pendant son long séjour en Suisse. Le futur nouveau propriétaire, sans savoir encore exactement ce qu'il fera de son château, paraît décidé à le laisser dans son état actuel. Il le mettra probablement à la disposition des autorités et des associations désirant recevoir dans un cadre d'apparat, — un peu comme c'est le cas actuellement à Chillon. Il s'agit donc là, pratiquement, d'un acte de mécénat.

Moins solennelle, moins grande, moins guerrière est la seconde de ces demeures : c'est « Le Manoir » de Valleyres-sous-Rances, au pied du Jura, tout près d'Orbe, qui fut de tout temps propriété de la famille Barbey. William Barbey y habita, qui fit construire la ligne de chemin de fer Yverdon-Sainte-Croix, sur laquelle, de son vivant, aucun convoi ne circula jamais le dimanche, — parce que les employés de la Compagnie devaient, eux aussi, pouvoir respecter le repos dominical. Un jardin botanique « alpin »

d'un grand intérêt, créé par un Boissier qui était apparenté aux Barbey, jouxta encore « Le Manoir ». La propriété a été rachetée par un industriel, qui fait partie du Gouvernement vaudois.

Curieux faits divers.

Il y a quelques mois, la population de Genève (et toute la Romandie avec elle) apprenait avec stupeur qu'une jeune fille avait été « kidnappée » par deux ou trois voyous, emmenée dans une grotte et là, parce qu'elle avait refusé depuis quelque temps de répondre aux avances de l'un des garnements, marquée au fer rouge sur la joue, dans la meilleure tradition d'Alexandre Dumas. Des photos furent même publiées, montrant le S monumental qui déflorait le visage de la malheureuse.

Ces jours derniers, on annonçait que la jeune personne, la chirurgie esthétique ayant effacé les traces du forfait, s'était fiancée avec son tortionnaire. Renseignement pris, la nouvelle s'est avérée fausse. Par contre, il est exact que la demoiselle — qui par ailleurs peint et chante joliment, paraît-il — s'intéresse, par charité chrétienne et dévouement humain, au sort de ce « blouson noir » de très mauvaise venue, qui est en train de purger une sérieuse peine de réclusion.

Une autre affaire qui a beaucoup amusé le public, c'est le « fameux » film sur Chillon. Pendant plusieurs semaines, sunlights, opérateurs et acteurs ont travaillé ferme dans l'enceinte du vénérable château, ainsi d'ailleurs qu'à Saint-Cergue, pour réaliser une bande à la fois documentaire et romancée, dont la vedette était, précisément, Chillon. On est même venu — des gens très sérieux que je connais bien — me proposer à ma rédaction des photos tirées de ce film, promis inévitablement à un grand succès, puisque la réalisatrice n'était autre que la nièce d'Autan-Lara soi-même.

Bon sang ne saurait mentir.

En réalité, la dame a disparu avant le dernier tour de manivelle, en laissant impayés ses techniciens et ses acteurs, sa couturière et son coiffeuse. Une ardoise comme on n'en voit que dans les romans : elle avait reçu le tout-Lausanne à ses cocktails, sans économiser le whisky ni le caviar.

Et Autan-Lara, qui n'a pas de nièce répondant à ce signalement, a déposé plainte pour usurpation d'état-civil !

Jean-Pierre NICOD.